

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 SEPTEMBRE 2011  
tenue sous la présidence de M. M. FASSBIND**

\*\*\*\*\*

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
		F.	BORDA D'AGUA	" "
		O.	DUPONT	" "
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal

Public : 16 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Délégation de la compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation
- 5) Budget 2012 : présentation et remise du projet de budget
- 6) Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil Intercommunal CSSM ainsi qu'au sein de la commission Sports
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

M. Fassbind, Président, ouvre la séance à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse M. Ulmann, M. Pictet, Mme Tiercy et Mme Bisanti.

Il annonce que deux motions ont été reçues du groupe Socialiste et seront traitées en fin de séance.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011**

- Le procès-verbal est adopté par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau**

Le Président remercie MM. Karr et Gailland d'avoir été à disposition pour faciliter les connexions Internet/CMNet des membres du Conseil municipal. Il estime que l'on se dirige vers une mode de travail avec un minimum de documents "papier". Le fait que les membres du Conseil municipal reçoivent désormais les documents de travail par Internet constitue une avancée majeure.

Il annonce qu'il a reçu deux lettres au contenu similaire formant opposition au projet de loi 10824 (PLQ N° 29775-511 - Route de Malagnou - chemin de la Paumière). Un de ces courriers émane de M. Luc Wehrly et l'autre de l'Association des Intérêts de Conches (AIC). Il remettra ces courriers au président de la commission Territoire.

Il a également reçu une lettre de l'Assemblée constituante. Comme le Conseil municipal a pris position sur le projet de Constitution, il est invité à suivre ces travaux. Il donne donc lecture de ce courrier :

.../...

*Monsieur le Président,*

*Suite aux différents contacts que nous avons eu l'occasion d'avoir avec vous depuis le début des travaux de l'Assemblée constituante jusqu'à la récente procédure de consultation, nous souhaitons vous informer de l'avancement de la révision constitutionnelle.*

*Les commissions thématiques ont terminé l'examen de l'avant-projet et des retours de la consultation publique. Leurs rapports viennent d'être publiés et sont désormais disponibles et téléchargeables depuis notre site internet ([www.ge.ch/constituant](http://www.ge.ch/constituant)). Vous pouvez aussi demander un exemplaire "papier" du ou des rapports qui vous intéressent plus particulièrement en contactant notre Secrétariat général.*

*Chaque rapport de commission présente, pour les articles, de l'avant-projet attribués, les amendements de commission et les amendements de minorité, accompagnés d'exposés des motifs succincts. Selon les cas des exposés des motifs plus développés figurent dans un rapport annexe. Un rapport spécifique est par ailleurs consacré au projet de préambule. Les documents disponibles sont ainsi :*

- *commission thématique 1 "Dispositions générales et droits fondamentaux"* :
- *le rapport de la commission (annexe intégrée) et le rapport sur le projet de préambule*
- *commission thématique 2 "Droits politiques (y compris révision de la Constitution)"*
- *le rapport de la commission et le rapport annexe*
- *commission thématique 3 "Institutions : les trois pouvoirs"* :
- *le rapport de la commission (annexe intégrée)*
- *commission thématique 4 "Organisation territoriale et relations extérieures"* :
- *le rapport de la commission et le rapport annexe*
- *commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances"* :
- *le rapport de la commission et le rapport annexe*

*Une étape importante commencera à la rentrée : la première lecture de l'avant-projet lors de 14 sessions hebdomadaires entre le 6 septembre et le 13 décembre (calendrier en annexe). La lecture se fera en continu, article par article, et l'examen du projet de préambule aura lieu à la fin de la lecture. Notre site Internet communiquera chaque semaine l'article à partir duquel les travaux reprendront lors de la session suivante. Les sessions seront retransmises sur Léman Bleu (en direct pour la séance de 14h, en différé le lendemain dès 13h pour celles de 17h et 20h30). Il sera aussi possible de suivre les débats diffusés par Internet. En espérant que ces informations vous permettront de suivre nos travaux, nous vous prions de recevoir, M. le Président, nos salutations distinguées.*

Le Président précise qu'un calendrier des séances est annexé à la lettre. Il remet le courrier à M. Gailland et invite les personnes intéressées à contacter l'administration communale.

Le Président rappelle également une invitation de la Paroisse protestante de Chêne pour le lundi 31 octobre au Foyer du Temple. Cette invitation est faite par M. Didier Ostermann, président du Conseil de paroisse.

Il rappelle encore l'invitation de la Compagnie des sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bougeries à participer à leur apéritif d'automne prévu le samedi 24 septembre de 11 h 00 à 13 h 30 dans les locaux situés 132, route de Chêne.

Concernant les jetons de présence, le Président précise qu'ils ont été arrêtés lors de la séance des Commissions Réunies du 16 octobre 2007. Ils se montent à CHF 50.– par séance pour les membres du Conseil municipal et des commissions, à CHF 70.– par séance pour les présidents du Conseil municipal et des commissions et à CHF 50.– par séance pour les délégués du Conseil municipal. Si les partis disposent d'une clé de répartition entre les conseillers et leur parti ou leur association politique, il convient d'en avertir le secrétaire général pour qu'il puisse faire effectuer correctement les versements souhaités.

### **3. Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à M. Karr.

#### Territoire

Le Conseil administratif a fait parvenir en date du 26 juillet un courrier à M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI et Président du Conseil d'Etat.

Deux exemplaires des projets de plan directeur et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, accompagnaient cet envoi pour validation par ledit Conseil d'Etat.

Le Conseil administratif a notamment indiqué avoir pris acte de la teneur des préavis de la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), ainsi que de la commission d'urbanisme et de la commission des monuments de la nature et des sites (CMNS), faisant état d'un manque d'effort de la part de la commune de Chêne-Bougeries dans sa contribution attendue afin de combler le déficit cantonal du logement.

Il a été précisé qu'en observant l'évolution du plan des zones sur une longue durée, et après examen attentif des statistiques cantonales, on pouvait raisonnablement se convaincre que Chêne-Bougeries se situe en fait à l'avant-garde des communes résidentielles contiguës à la ville de Genève en matière de développement de son parc immobilier.

En effet, la zone à bâtir communale, au demeurant exclusivement consacrée à l'origine à la zone 5 A s'élevait au départ à 350 hectares. Celle-ci s'est progressivement rétrécie pour ne plus compter, en 2011, que 285 hectares. La zone villas a donc été amputée de

650'000 m<sup>2</sup> au profit, principalement, de la zone de développement 3, destinée à la construction de grands ensembles et, accessoirement, à la 4ème zone, assignée à la construction d'immeubles de petits et moyens gabarits.

Ces déclassements ont ainsi permis la réalisation de plusieurs grands ensembles, notamment celui situé dans le quartier de la Gradelle, ainsi que le long du chemin De-La-Montagne. Par ailleurs, il a été rappelé que 600 unités de logements ont été récemment construites ou se trouvent en chantier pour être livrées au plus tard en 2012 et que les plans localisés de quartiers, récemment adoptés ou en cours portent, quant à eux, sur un total de plus de 1'000 logements réalisables à l'horizon 2015.

Sans entrer plus avant dans un exposé détaillé de notre argumentaire concernant les nombreuses observations, de nature parfois très technique, formulées par les différents services cantonaux consultés, il convient de signaler que nous demeurons dans l'attente, à ce jour, d'une lettre dite de conformité signée par le conseiller d'Etat en charge du DCTI. Ce courrier peut raisonnablement être attendu d'ici fin septembre 2011. Auparavant, une présentation synthétique du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons sera faite par notre bureau mandataire lors de la prochaine séance de la commission Territoire prévue lundi 19 courant.

Pour mémoire, et après réception de la lettre de conformité citée, un préavis communal est attendu sous forme de résolution du Conseil municipal.

Par ailleurs, par courrier, daté 22 juin 2011, le Conseil administratif a fait opposition au projet de loi N° 10824, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 3, située à l'angle de la route de Malagnou et du chemin de la Paumière) – Il s'agit du plan N° 29755-511.

Cette opposition s'inscrit dans le prolongement du préavis défavorable donné par le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2011, concernant le projet de loi susmentionné.

Elle s'inscrit également à la suite de l'audition des autorités communales, par une délégation du Conseil d'Etat, le 11 mars dernier. Cette opposition reprend et commente donc plus avant les diverses observations formulées préalablement tant par le Conseil municipal, que par le Conseil administratif.

Ainsi, il a été rappelé que le projet de plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, dont je vous parlais tantôt, prévoient que le lieu de création projeté dans cette zone de développement demeure en 5ème zone villa.

Il convient également de préciser que le périmètre concerné constitue l'une des dernières zones de verdure du secteur de Conches et qu'il fait, à ce titre, partie de la ceinture verte qui doit être protégée car située à proximité immédiate des limites territoriales de la ville de Genève.

Par ailleurs, la création d'une zone de développement 3, permettant la construction d'immeubles de 21 m à la corniche, est clairement incompatible avec les exigences de protection contre le bruit.

La commune de Chêne-Bougeries a encore fait sienne une demande formulée dans le cadre de l'enquête publique, consistant à obtenir clarification du régime forestier qui prévaudrait en lisière des parcelles N° 2133 et N° 885.

Concernant le projet de surélévation des immeubles sis au chemin De-La-Montagne, je souhaite vous signaler que le Conseil administratif a reçu une délégation de représentants du « Groupe Montagne ».

Il a également reçu, à leur demande, les représentants de la Société Swiss Life, ainsi que du Crédit Suisse.

Par courriers, datés 16 mai et 19 juillet, le Conseil administratif a sollicité un délai supplémentaire concernant ce projet de modification des limites de zone, permettant ainsi aux autorités communales de formuler des observations circonstanciées, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique concernant ce déclassement.

Plus substantiellement, un autre courrier, daté 5 août, a été adressé à M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI. Ce courrier, pour lequel nous attendons encore une réponse, demande qu'une procédure simultanée de modification du PLQ (né plan d'extension) soit lancée et que le Conseil administratif n'entendrait pas, si le Conseil d'État lui en faisait la demande au sens de l'article 2. Al. 2 LGZD, renoncer à une telle procédure.

Par ailleurs, le Conseil administratif a souhaité, en application de l'article 2. Al. 4 LCI la pose de gabarits pour une durée de 30 jours au moins.

### Mobilités

Le Conseil administratif a pris connaissance, le 15 juin, de la teneur du projet "Réseau TPG 2012" présenté par la DGM.

Le Conseil administratif a relevé l'impact négatif du transbordement de passagers prévu des lignes 16 et 17 à Bel-Air, ainsi que le fait que l'augmentation projetée de la cadence ne compensera certainement pas la future baisse de prévisibilité des dessertes.

Il sera examiné, lors de la prochaine de la séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, dans quelle mesure cette vision est partagée par les deux autres communes chênoises, permettant ainsi de rédiger une prise de position conjointe.

Concernant le projet dit "Axe Frontenex", le Conseil administratif a dû prendre acte de la teneur d'un courrier, daté 27 juillet, de la Direction générale de la mobilité, concernant le financement de sa réalisation sur domaine public communal.

Pour mémoire ou pour information, je vous signale que la proposition faite par la délégation du Conseil d'Etat aux transports et affaires régionales (DELTAR) consistait à financer l'aménagement à part égale entre l'Etat et les communes.

Le Conseil administratif s'était opposé à ce principe de financement par courrier, daté 21 mai 2011.

Cela étant, nous demeurons, bien évidemment, très étroitement associés aux travaux du comité de pilotage "Axe Frontenex", les études se poursuivant sans que nous n'ayons pu, à ce stade, faire prévaloir notre point de vue consistant à ce que la participation financière de la ville de Chêne-Bougeries soit basée sur une clé de répartition tenant, entre autres, compte de l'impact réel des PLQ en cours ou des futurs PLQ situés le long de cet axe.

Le Conseil administratif a décidé d'entrer en matière concernant le souhait de la société Mobility de s'implanter sur le territoire communal vu sa position périurbaine et le nombre de ses habitants.

Un positionnement sur des places bleues, situées à proximité immédiate de la route de Chêne ou du Vallon pourrait être envisagé; étant entendu que la mise en place de la signalétique y relative ferait l'objet de démarches auprès de la DGM.

#### Arrondissement d'état civil

Par courrier, daté 6 avril 2011, adressé à l'ACG, Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) a indiqué que le moment lui semblait venu de passer à une deuxième étape en matière de regroupement des arrondissements de l'état civil.

Pour ce faire, un groupe de travail, composé de représentants de la ville, de l'association des communes genevoises, de l'association des officiers de l'état civil du canton de Genève et du département a été créé aux fins d'étudier d'ici la fin du mois d'octobre 2011, les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter, soit d'un cantonalisation de l'état civil, avec un seul arrondissement, soit d'une cantonalisation avec 3 à 5 arrondissements, à savoir 1 situé en ville de Genève et 1 ou 2 sur chaque rive.

Il va sans dire que le Conseil administratif suit ce dossier de très très près et prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer, autant que faire se peut, la pérennité de l'arrondissement Chêne-Bougeries-Voirons.

#### ORPC Seymaz

La commission, dont le (la) président(e) doit au demeurant encore être formellement désigné(e), se réunira le 18 octobre à Gy.

C'est lors de cette séance que sera, entre autres, formellement adopté, le projet de budget 2012 de l'office.

### Compagnie des sapeurs pompiers 21 de Chêne-Bougeries

Sur proposition, datée 22 août 2011, de M. Alexandre Duvoisin, commandant de la Compagnie des sapeurs pompiers 21, le Conseil administratif a accepté à regret la démission de l'appointée Mme Sarah Jaudouin.

Pour conclure, nous vous informons que le rapport d'activité numérique 2010 vient d'être mis en ligne sur notre site Internet communal. Vous pouvez également le découvrir sur un PC mis à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil municipal.

Pour certains, je rappelle qu'il avait été décidé en mai 2010, que le rapport de l'activité communale pour la période comprise entre le 1er juin 2010 et le 31 mai 2011 ne ferait plus l'objet d'une publication sur papier, mais d'une interface en ligne sur notre site communal, ceci pour des raisons économiques et écologiques évidentes.

Je vous invite à le parcourir, car il retrace non seulement l'ensemble des activités communales et leur financement, mais présente également les évènements qui ont marqué cette dernière année de législature à l'aide d'une foule d'images, de liens, de contacts, de vidéos et d'enregistrements audio.

Il constituera certainement un excellent document de référence pour les années futures.

Le Président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

### Social

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que la sortie des aînés aura lieu le vendredi 7 octobre et le jeudi 13 octobre. Elle invite les participants à s'inscrire en prenant en charge un bus et en donnant toutes les informations nécessaires aux aînés. La sortie consiste à visiter le Papillorama à Kerzers (Chiètres) puis à prendre un déjeuner et à passer un moment libre à Morat. Davantage d'informations seront données en temps utile. Le départ s'effectuera aux environs de 7 h 30-8 h 00 et le retour est prévu vers 18 h 00.

### Jeunesse

Réunis en séance le 31 août dernier, les membres de la commission Jeunesse ont été informés, en présence de Mme Marie-Françoise De Tassigny, consultante, des résultats de l'étude entreprise en 2010 concernant les besoins en matière de petite enfance à Chêne-Bougeries, ainsi que de la teneur des divers documents normatifs adoptés par la commission Petite-enfance - Jeunesse au cours de la législature précédente, à savoir :

- la description de poste du ou de la responsable petite enfance;
- les directives pour l'obtention de subvention à l'intention des institutions de la petite enfance ou modes d'accueil agréés;

- le règlement du Conseil administratif concernant la politique petite enfance communal et;
- les règles de fonctionnement du bureau d'information de la petite enfance (BIPE) à Chêne-Bougeries.

Il est, par ailleurs, prévu que les membres de la commission visitent lors de leur prochaine séance du 5 octobre prochain, la crèche "La Maternelle" et se penchent sur un projet de tarification qui leur sera soumis par le Conseil administratif.

### Prévention et actions des TSHM

Durant l'été, notre équipe TSHM 3 Chêne, ainsi que notre TSHM Chêne-Bougeries ont été particulièrement actifs. Durant la fête des Promotions, 14 jeunes ont participé au tri des déchets et à l'encadrement des enfants. De plus, 4 jeunes, encadrés par les TSHM, ont eu l'opportunité de travailler dans le cadre des "jobs d'été" auprès des services des parcs et promenades et des routes.

Du 25 juillet au 5 août, 7 jeunes de notre Commune, toujours soutenus par notre TSHM, ont travaillé, durant le festival Paléo, en compagnie d'autres jeunes, principalement dans le cadre d'opérations de nettoyage.

Conscients que les problèmes d'incivilités demeurent récurrents, nos TSHM ont également développé un chantier éducatif de nettoyage des parcs et remise en état des places de jeux pour enfants. Ainsi, du 11 au 15 juillet, cinq jeunes ont participé à cette action principalement au chemin de la Montagne et à la Gradelle.

Les 1<sup>er</sup> et 15 octobre, six jeunes, encadrés par l'équipe TSHM 3 Chêne et Mme Barillier, sensibiliseront nos citoyens à l'importance du tri des déchets à la déchetterie de Mirany et à la déchetterie verte, ainsi dans nos divers Eco-points.

Notre Commune, en compagnie des deux autres communes chênoises, s'est associée aux communes de Bernex et de Confignon, pour participer à un programme intitulé "sauvez une vie", prévu le samedi 8 octobre. Il s'agit de sensibiliser les jeunes âgés de 18 à 25 ans aux conséquences dramatiques que peuvent revêtir les conduites routières à risque.

Les prochaines journées de sensibilisation à la médiation, avec les concierges des gérances privées, des habitants et membres de la police municipale et des TSHM qui seront dirigés par M. Grivel et M. Scheuerer sont prévues les 16, 23 et 30 septembre.

Toujours dans le cadre des actions proposées par le groupe de projets Gradelle, les élèves de l'Ecole primaire de la Gradelle se produiront, au pied de la tour, dans le cadre d'une chorale d'enfants, le vendredi 14 octobre à 18 h 30. Un petit apéritif suivra. Les habitants de la Gradelle seront conviés à ce moment de rencontre et vous recevrez prochainement une invitation.

## Sécurité – Police municipale

Le sergent Stéphane Vuilloud et le caporal Marc Evalet ayant rejoint notre Commune respectivement le 1er juillet et le 1er septembre, notre police municipale, désormais au nombre de quatre, a pu étendre ses horaires de patrouille dès le 1er septembre.

Nos APM assurent désormais un service continu de 07h30 à 22h30 les mardis et les vendredis. Le reste de la semaine, notre police municipale est présente sur le territoire et au poste de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. L'extension des horaires, deux soirs par semaine, a permis à nos APM d'entrer rapidement en contact avec des groupes de jeunes, qui fréquentent les espaces publics et préaux d'école le soir. Ces derniers sont sensibilisés au respect des lieux dans une optique qui se veut, dans un premier temps du moins, avant tout préventive et dissuasive.

Donnant suite à des appels de commerçants, de clients de la poste et du centre commercial du chemin De-La-Montagne, nos APM interviennent également régulièrement pour réprimer la mendicité, en déclarant les auteurs en contravention.

Notre police municipale intervient également fréquemment, de manière initialement préventive et successivement au besoin répressive, auprès des propriétaires de chiens non-tenus en laisse, ceci tant dans les espaces publics que ceux ouverts au public.

En ce qui concerne les collaborations intercommunales, j'ai le plaisir de vous informer que deux nouvelles conventions ont été signées; l'une avec les deux autres communes des Trois- Chêne le 23 mai, l'autre avec la Commune de Vandoeuvres, en date du 30 juin. La convention entre les communes des Trois- Chêne permet aux APM d'exercer toutes les prérogatives attachées à leur fonction sur l'ensemble des chemins faisant frontière communale, ainsi que sur les voies d'accès obligeant les patrouilles à se rendre hors de leur périmètre administratif.

La convention avec la Commune de Vandoeuvres, permet quant à elle une collaboration plus étendue, avec, en sus, la possibilité d'organiser des patrouilles mixtes sur tout le territoire d'une des deux communes parties à la convention. Ainsi, notre police municipale a assuré le remplacement du chef de poste de Vandoeuvres durant ses vacances, qui, lui-même, en échange, participe à des patrouilles du soir sur notre commune.

## **Les évènements de cet été**

En préambule, Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait souligner le très grand succès remporté par les deux "**Concerts aux parc**" que nous programmons chaque année au début du mois de juillet, au parc Stagni.

Ces concerts sont consacrés à la musique classique et sont suivis d'une collation des plus conviviale.

Tant le premier concert, lundi 4 juillet, donné par l'Ensemble Instrumental Romand, sous la direction d'Eric Bauer, que le deuxième, le lendemain, lequel nous a permis

d'accueillir le tout nouvel Orchestre des Trois-Chêne (né de la fusion de l'Orchestre St-Jean et de l'Orchestre de la Madeleine), sous la direction de Théo Gaffner, ont attiré chacun plus de 400 auditeurs.

A la fin de l'été, du 18 au 21 août, le **festival BimBadaBoum** a proposé aux familles quatre journées de rêves, mêlant cirque, spectacles de chansons (avec des têtes d'affiche dont Pierre Perret), clowns et ateliers créatifs. Nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu de la part des organisateurs, un bilan détaillé de ces journées, mais nous avons toutefois pu constater la très grande affluence du public.

#### Les prochaines manifestations culturelles et de loisirs

##### **Les 15, 16, 19 et 20 septembre – L'Avare, d'après Molière**

Mme Grandjean-Kyburz rappelle la venue dans les écoles du camion-chapiteau de la Comédie de Genève, dans les quatre écoles de Chêne-Bougieries. Isabelle Bonillo, comédienne, y propose un spectacle interactif, pour les enfants dès 7-8 ans, s'inspirant de l'Avare de Molière. Nous offrons ce spectacle à nos écoles.

Le collège de la Gradelle s'est également déclaré intéressé et a acheté une représentation qui aura lieu, avec notre accord, lundi 19 septembre au matin, alors que les représentations pour nos scolaires auront lieu à 15 h 00.

**Samedi 17 septembre, à 15 h 00**, le chapiteau s'installera à côté du Centre de rencontres et de loisirs, pour une représentation publique. Des billets sont en vente à la mairie, aux prix de CHF 10.– et CHF 6. – (aînés, ...). Je vous engage vivement à participer à cette expérience théâtrale originale, où la comédienne, seule sur scène, interprète tous les personnages de la pièce et demande, pour ce faire, l'aide du public !

**Du 1<sup>er</sup> au 16 octobre**, le Théâtrochamp, théâtre d'enfants et adolescents, proposera sa nouvelle création « Ça me saoule » à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Les dialogues de la pièce, qui aborde le problème de l'alcoolisme chez les jeunes, ont été créés à la suite d'un atelier d'écriture organisé pour les adolescents du Théâtrochamp. La thématique est malheureusement d'actualité et c'est avec conviction que nous soutenons ce spectacle, par une mise à disposition gratuite de la salle; en espérant qu'il touchera le plus grand nombre de jeunes.

En contrepartie, Théâtrochamp nous alloue 200 billets que nous distribuerons, afin que le message passe le plus largement possible. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter notre service culturel qui vous fera parvenir des invitations.

Par ailleurs, nous offrons 200 places au CO de la Gradelle, dont la direction semble intéressée. Les classes de 11<sup>ème</sup> (ex. 9<sup>ème</sup>) pourront ainsi assister gratuitement au spectacle.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher informe

### Bâtiments et Infrastructures

Lors de la séance de commission éponyme du 21 juin dernier, les commissaires ont été informés de l'état d'avancement de la procédure relative à la réfection des façades du groupe scolaire de la Gradelle, ainsi que de la teneur du projet de valorisation des parcelles communales inscrites dans le périmètre du PLQ route J.-J. Rigaud.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé d'initier une étude remaniée concernant l'agrandissement de l'école de Conches; ceci à la lumière tant d'une nouvelle analyse des besoins que d'un programme d'utilisation des locaux exhaustif. En parallèle, les contacts nécessaires avec les riverains tant privés que publics seront formalisés.

Mandat a été donné à la société Dentan SA, concernant les travaux d'étanchéité de la toiture située en surplomb des locaux mis à disposition de la garderie "Le Petit Manège", ceci pour un montant arrêté à CHF 277'000.–.

Suite à la pose d'une barrière délimitant les espaces extérieurs de la garderie citée, un cheminement de contournement a été créé.

Considérant la demande de rafraîchissement totale de la villa dite « Boissonnas », située au 22, chemin de Grange-Canal, demande déposée par le centre médico-pédagogique occupant ce bâtiment communal, le Conseil administratif a décidé de ne pas reconduire à échéance le bail en cours et proposer, le moment venu, une nouvelle affectation à ces locaux.

Les scouts, occupant les sous-sols de cette villa et qui génèrent de nombreuses nuisances péjorant le maintien en bon état de l'édifice, seront invités à quitter les lieux.

Le Conseil administratif a décidé de mandater la société Signa-Terre, pour un montant de CHF 26'800.–, HT, afin d'effectuer un audit énergétique détaillé des immeubles sis 11, 13, 15, chemin du Pont-de-Ville.

Après avoir pu résoudre diverses difficultés techniques rencontrées dans le cadre de la pose de 3 conteneurs installés dans l'enceinte de la déchetterie de Mirany, cette installation pourra être ouverte au public en fin de séance.

Des panneaux d'interdiction de stationnement "hors cases" ont été posés dans tout le secteur de Conches.

### Sports

Après examen d'un courrier, daté 28 juillet 2011, de M. Charles Beer, conseiller d'État en charge du DIP, adressé à MM. Christophe Thonney et Marc Hinni, respectivement président du Club des patineurs de Meyrin et président du Hockey Club des Trois-Chêne, concernant les prestations offertes par le Genève Futur Hockey, tant le bureau du CSSM que le Conseil Intercommunal ont décidé de réserver prioritairement la patinoire du centre au club chênois.

## Personnel

Suite à la démission au 30 septembre 2011 de M. Pierre Robyr, responsable du service technique et secrétaire général adjoint, le Conseil administratif a décidé d'adopter un nouvel organigramme provisoire de l'administration communale.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé d'engager, au 15 novembre 2011, M. Philippe Ruegg, lequel prendra ses fonctions en tant qu'architecte de la qualité urbaine et de la biodiversité de la ville de Chêne-Bougeries, ceci sur la base d'un contrat de droit privé d'une durée de 4 ans renouvelable et sans exercer la fonction de responsable du service technique, ni de secrétaire général adjoint.

Les autres engagements de personnel vous ont été annoncés par ma collègue, Mme Grandjean-Kyburz.

Le Président remercie M. Locher

## **4. Propositions du Conseil administratif**

### ***4.1 Délégation de la compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation***

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'il avait été proposé que le Conseil administratif préavise désormais l'ensemble des demandes de naturalisation. Elle précise encore qu'en cas de décision non unanime du Conseil administratif concernant certains dossiers, ces derniers seraient renvoyés pour examen à la commission Affaires sociales du Conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hochuli annonce qu'elle votera contre car elle estime que la naturalisation doit être faite par le Conseil municipal, dans la mesure où les conseillers sont plus proches de la population et donc plus aptes à peser le pour et le contre.

Mme Sobanek partage le point de vue de Mme Hochuli. Cependant, elle souligne qu'elle a fait partie de la commission des Naturalisations pendant deux législatures et que les candidats à la naturalisation sont quasiment tous naturalisables d'office. Il est extrêmement rare qu'il faille discuter en détail d'un cas. La naturalisation devient donc quasiment un simple acte administratif. La proposition du Conseil administratif, contient d'ailleurs une sorte de verrou puisqu'il est prévu que certains dossiers puissent revenir vers le Conseil municipal quand il y a quelque chose à discuter, c'est-à-dire quand il n'y a pas unanimité au sein du Conseil administratif. Les conseillers municipaux ont déjà un agenda assez chargé car ils exercent tous une profession.

Mme Grandjean-Kyburz fait également remarquer que cette délégation au Conseil administratif est révocable en tout temps.

M. Perrin signale qu'il a fait partie de la commission des Naturalisations. Il pense que le citoyen est proche du Conseil municipal. Il a eu l'occasion de connaître le fonctionnement d'une commission de naturalisation dans le canton de Vaud. Ainsi, une personne déléguée par les autorités se charge de rencontrer les personnes à naturaliser. Il pense qu'il n'est pas bon de déléguer cette fonction à trois conseillers administratifs et que la solution consistant à disposer d'une commission ad hoc du Conseil municipal doit être conservée.

Mme Sommer indique qu'elle a également fait partie de la commission des Naturalisations lors de la précédente législature. Les questions d'immigration l'intéressent de par son expérience professionnelle. Elle souligne que les dossiers sont préparés par les instances cantonales et sont généralement très fouillés. Les membres de la commission ne rencontrent jamais les candidats. Par ailleurs, il n'y a eu qu'un seul cas jugé légèrement problématique au cours de la dernière législature. La naturalisation est véritablement devenue un acte administratif. Elle trouve que c'est donc une sage décision de vouloir soulager le Conseil municipal. De plus, les cas sujets à controverse ne sont pas présentés à la commune. Celle-ci n'a presque rien à dire car ces cas particuliers sont de facto gérés au niveau cantonal. Lorsque, par le passé, la commission a donné un préavis négatif, le Canton est passé outre. Elle trouve ainsi que la délégation au Conseil administratif est une bonne décision. Elle demande néanmoins comment procéder si la commission Affaires sociales devait ne pas être unanime dans sa décision.

Le Président répond que la compétence reviendrait au Conseil municipal qui procéderait alors au vote final.

M. Favarger suggère d'examiner cette question dans le cadre plus général de l'autonomie des communes. Il craint que le fait de renoncer à faire intervenir le Conseil municipal aille dans le sens d'une perte accrue d'autonomie pour la commune, même si les choses se passent déjà ainsi dans les faits.

M. Karr souligne que la question des naturalisations est extrêmement centralisée dans le canton de Genève. La question est de savoir qui va utiliser cette faible marge de manœuvre. Après 12 ans passés au Conseil municipal, il a pu constater que la naturalisation sur le plan communal est, dans le canton de Genève, non plus une affaire politique, mais hélas administrative. La proposition vient de ce constat.

M. Perrin craint qu'à moyen et long terme on oublie complètement l'individu; que le Conseil municipal devienne une machine administrative qui n'aurait plus à l'esprit la nécessaire unité communale. Il regrette cette tendance qui consiste à ne plus connaître les gens et à ne plus savoir ce qui se passe dans la commune.

Mme Sommer explique qu'elle a cherché des statistiques relatives aux préavis délivrés. Dans l'ensemble des communes genevoises, il y a eu 8 préavis négatifs en 2009 et 9 en 2010. Concernant les recours au Tribunal administratif, il y en a eu 3 en 2009 (dont un a été retiré) et aucun en 2010.

Mme Hochuli rebondit sur la première intervention de Mme Sommer qui affirmait avoir voté sur la naturalisation de personnes qu'elle ne connaissait pas. Elle estime justement que le Conseil municipal connaît beaucoup mieux les personnes à naturaliser qu'une commission restreinte.

Le Président précise que cette compétence concerne les étrangers de plus de 25 ans étant donné qu'il appartient déjà au Conseil administratif de donner un préavis concernant les étrangers de moins de 25 ans.

La parole n'étant plus demandée, M. Gailland donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**DÉLÉGATION DE LA COMPETENCE AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR  
LA DÉLIVRANCE DES PREAVIS EN MATIERE DE NATURALISATION**

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal -

Vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16 alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal pour les étrangers de plus de 25 ans, au Conseil administratif/ au Maire -

Vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération en particulier lors de la pause estivale -

Vu que cette délégation est en tout temps révocable -

Vu la modification de la législation sur les naturalisations genevoises également intervenue en juillet 1998, qui prévoit un nouveau mode de traiter les dossiers de naturalisation et en particulier que les éventuels refus de naturalisation doivent être motivés -

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16, alinéa 2, de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992 -

Vu la demande des membres du Conseil municipal lors de leur séance du 13 mai 2004 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal,

**D E C I D E**

par **17 voix pour et 3 voix contre**,

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préaviser les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

**5. Budget 2012 : présentation et remise du projet de budget**

M. Locher remercie M. Gailland, en l'absence du chef du Service Finances et Comptabilité de la commune, ainsi que Mme Farey, comptable, pour leur aide efficace dans l'élaboration du projet de budget.

Il débute sa présentation.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Il me revient ce soir de vous présenter, au nom du Conseil administratif, le premier budget de la nouvelle législature.

Les membres réélus du Conseil municipal relèveront sans doute quelques nouveautés concernant tant la présentation que le contenu du fascicule qui vous sera remis tantôt ou envoyé sous forme électronique.

Ainsi, ce projet de budget comporte les rubriques budgétaires habituelles, leur récapitulation par fonction et par nature, un tableau des amortissements, ainsi que le détail des subventions.

Désireux d'analyser plus avant, et surtout de pouvoir vous proposer une priorisation des divers objets inscrits au tableau dit "des investissements et financements pour la période 2011 – 2014", le Conseil administratif a décidé de vous faire parvenir ce document ultérieurement, à savoir après son examen attentif, lors de la désormais traditionnelle matinée "portes ouvertes" destinée prioritairement mais non exclusivement aux membres de la commission des Finances. Cette matinée est prévue le samedi 8 octobre 2011, de 9 h 00 à midi en mairie.

Les comptes d'exploitation des immeubles locatifs propriété de la commune vous seront également présentés lors de cette matinée, ainsi que lors de la séance de la commission des Finances prévue le 11 octobre prochain.

Selon le calendrier qui vous a été transmis des séances du Conseil municipal et de ses commissions, vous aurez très certainement relevé que le Conseil municipal est appelé à voter le budget 2012 lors de sa séance ordinaire prévue le 10 novembre prochain.

Vous disposez donc d'un délai qui nous paraît raisonnable pour vous forger votre opinion quant aux diverses propositions formulées par le Conseil administratif dans le cadre de cet exercice budgétaire.

Concernant les charges, le budget qui vous est proposé ce soir est placé sous le signe de la rigueur.

Comme à l'accoutumée, les dépenses de fonctionnement proposées par les divers services communaux au courant du mois de juillet principalement, ainsi que les diverses demandes de subventions parvenues en mairie ont fait l'objet d'un examen des plus attentifs par le Conseil administratif, puis d'arbitrages lors d'une journée au vert qui s'est déroulée le 31 août.

Les charges projetées s'élèvent à CHF 31' 484'177.– en augmentation de 3,8% par rapport à celles prévues au budget de l'année en cours.

Les recettes évoluent, quant à elles, de 4,45 %.

Les évolutions, ainsi que celle des recettes au cours des années 2006 à 2012, est illustrée par un graphique, annexé au présent procès-verbal.

L'ensemble des charges progresse de CHF 1'155'000.–

Celles relatives au personnel comprennent un renchérissement des traitements sur la base d'un taux estimé à 0,5 %.

L'augmentation des charges d'entretien des bâtiments communaux et des routes est avant tout liée à de nouveaux amortissements.

L'augmentation des subventions accordée est avant tout liée au domaine de la Petite Enfance.

S'agissant des recettes et au-delà des chiffres bruts que vous voyez apparaître à l'écran, on peut affirmer que le Conseil administratif fait preuve d'un "pessimisme raisonnable".

En effet, selon les dernières projections du Département des finances, communiquées le 22 août dernier, la valeur du centime "personnes physiques" s'élève à CHF 696'419.–. La valeur du centime "personnes morales" s'élève quant à elle à CHF 42'029.–.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait qu'à la suite de la modification du système cantonal de perception fiscale, système devenu post numerendo, les recettes ne peuvent plus être estimées avec précision.

Les projections deviennent particulièrement complexes, tenant compte du fait que ce nouveau système implique que l'État comptabilise des recettes fiscales non encore notifiées.

Ainsi, dans les comptes 2012 figureront des estimatifs des recettes de l'année fiscale 2011. Notre propre analyse des recettes finalement attendues demeure donc primordiale. Pour ce faire, notre attention a tout d'abord porté sur un examen des correctifs nets positifs enregistrés dans les comptes de la commune au cours des dernières années.

Nous sommes, toutefois, parvenus à la conclusion que l'effet positif net de tels rectificatifs était difficilement extrapolable pour ce qui concerne les recettes attendues en 2012.

En effet, et même en supposant que de telles corrections positives résulteraient d'évaluations initiales de recettes trop prudentes de la part de l'administration fiscale lors des bouclements annuels, il y a lieu de prendre en compte le fait que la croissance des revenus et de l'économie au cours des dernières années s'est révélée de façon inattendue plus importante que prévue et explique, en bonne partie, les correctifs positifs enregistrés au cours des années écoulées dans nos comptes communaux.

Compte tenu de la situation présente des marchés boursiers, de l'impact négatif attendu sur la croissance économique, l'hypothèse consistant à soutenir une poursuite linéaire d'un tel effet net positif ne nous a pas paru raisonnable; ceci d'autant plus que les estimations de recettes fiscales du département des finances pour l'année en cours ont diminué depuis octobre 2010 de CHF 690'492.– à CHF 666'293.–, soit de 3,5 % environ.

Si l'on peut admettre que de nouvelles corrections seront très certainement enregistrées en 2012 sur les productions des années antérieures à 2011, il est difficile de déterminer avec précision leur niveau, voire même leur sens, à savoir un impact in fine positif ou négatif pour les comptes communaux.

S'agissant toujours des recettes, notre attention s'est ensuite portée sur la composition des contribuables en 2012 ; ainsi que sur la prise en compte d'éventuels éléments spécifiques à notre commune.

La prise en compte d'apports fiscaux liés à l'installation sur le territoire communal de sociétés telles que la Barclays Bank, installation récente qui n'a très certainement pas été retenue par le Département des finances dans l'élaboration de ses estimations nous conduisent toutefois à valoriser le centime « personnes physiques » à CHF 724'276.–.

Sur le plan des recettes toujours et plus particulièrement de celles liées au centime "personnes physiques", nous nous sommes encore penchés sur les diverses recommandations contenues dans le rapport aux comptes 2010 de notre organe de révision.

À cet égard je souhaite mettre en exergue les observations suivantes :

"Nous disposons de certaines données historiques sur les pertes réelles subies par la commune sur les créances fiscales des personnes physiques, par année fiscale.

Concernant les pertes des remises réelles enregistrées jusqu'à fin 2010 en relation avec les années fiscales 2001 à 2005, nous constatons qu'elles représentent 1,15 % ou moins de la production fiscale de chaque année, soit un taux relativement faible comparé à celui des communes à population à revenus modestes.

Sur la base de cette analyse, et si nous prenions pour hypothèse que les pertes encourues par la commune sur ses créances fiscales dès la période 2001 représenteraient 3 % de la production de cette période, nous obtiendrions une évaluation de ce risque représentant 25 % des créances fiscales "nettes" de cette période.

Sous l'hypothèse qu'un tel taux serait confirmé au cours des années prochaines, nous pourrions alors conclure que le niveau des provisions constituées par la commune pour couvrir ses débiteurs fiscaux pourrait être nettement surévalué.

Nous suggérons donc à nouveau à la commune un suivi attentif de l'évolution de ses créances fiscales."

C'est sur la base de ces recommandations, que nous avons procédé à une analyse plus détaillée des provisions pour perte sur reliquat, en nous concentrant à ce stade sur les recettes liées aux personnes physiques.

A l'issue de cet examen, nous proposons de retenir in fine les taux de provision suivants :

IBO 2000 : 99 %, soit CHF 220'509.–  
IBO 2001 : 95 %, soit CHF 0.–  
IBO 2001 : 90 %, soit CHF 58'878.–  
IBO 2003 : 80 %, soit CHF 103'098.–  
IBO 2004 : 70 %, soit CHF 110'643.–  
IBO 2005 : 70 %, soit CHF 118'197.–  
IBO 2006 : 70 %, soit CHF 0.–  
IBO 2007 : 70 %, soit CHF 895'907.–  
IBO 2008 : 70 %, soit CHF 1'140'893.–  
IBO 2009 : 60 %, soit CHF 2'024'950.–

IBO 2010 : 60 %, soit CHF 2'760'654.–.

Le montant total des provisions nécessaires s'élèverait donc à CHF 7'433'729.–.

Sachant que le montant de la provision indiquée au 31 décembre 2010 s'élevait à CHF 9'410'012.–, nous vous proposons d'imputer sous rubrique 90.00.441.10 "dissolution réserves et provisions" un montant de CHF 1'976'283.–.

Revenant brièvement aux charges, M. Locher projette un tableau résumant ces dernières par fonction.

La présentation complète de M. Locher est annexée au présent procès-verbal.

Le projet de budget 2012 est remis en séance.

## **6. Désignation d'un(e) délégué(e) au Conseil Intercommunal CSSM ainsi qu'au sein de la commission Sports**

Le Président indique que les statuts du Groupement prévoient la désignation d'un membre de chaque parti représenté dans les Conseils municipaux des 3 communes. Celles de Chêne-Bourg et Thônex ayant six représentants, il convient que Chêne-Bougeries désigne également un représentant supplémentaire. M. Lecour, représentant PLR, est candidat.

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition.

M. Favarger estime qu'il était nécessaire, dès le départ, d'avoir un sixième délégué et qu'il est logique que cela soit un membre PLR car c'est le groupe politique le plus représenté au sein du Conseil municipal.

- La nomination de M. Lecour comme délégué au Centre Intercommunal sportif de Sous-moulin ainsi qu'au sein de la commission Sports est approuvée, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

## **7. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Le Président annonce deux rocades au sein des commissions. Une première aura lieu au sein du PLR car M. Pictet deviendra membre de la commission Sécurité et Mme Stryienski Weisse le remplacera dans la commission Mobilités-Nature-Environnement. Pour les Verts, M. Dupont remplacera Mme Tiercy au sein de la commission Sécurité. Il demande si des président(e)s de commission ont des communications à faire.

M. Spinelli indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a constitué des collèges d'experts pour la réfection des façades du Collège de la Gradelle et pour la valorisation de la parcelle communale inscrite dans le périmètre du PLQ "Jean-Jacques Rigaud".

## **8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **8.1 Motion terrain de pétanque**

Le Président rappelle que deux motions ont été reçues. Une première motion concerne l'installation d'un terrain de pétanque sur la place Colonel-Audéoud. Il en donne lecture :

"La commune a investi des sommes importantes pour la réfection et la décoration de la place Audéoud. La fontaine est un enrichissement certain, mais on déplore le peu de communiers qui se prélassent sur cette place. Or, l'installation d'un terrain de pétanque, même de façon temporaire, amène quasiment automatiquement du monde sur cette place et surtout, on discuterait autour du jeu. Ainsi, on créerait un lieu de rencontre autour d'une activité accessible à beaucoup et pas seulement pour des jeunes et on favoriserait ainsi une meilleure compréhension entre générations.

Au niveau des coûts cela représente très peu; il suffit de créer un emplacement de 15m sur 4m, entouré de lattes en bois installées par le soin de nos cantonniers. Pour lancer cette activité, le mieux serait de lancer un tournoi doté de prix (à prévoir environ CHF 3'000.– au budget 2012). Les détails de l'organisation peuvent être discutés dans le cadre de la commission Affaires sociales."

Le Président cède la parole à Mme Sobanek ou à M. Favarger qui sont les instigateurs de cette motion.

Mme Sobanek rappelle que des sommes très importantes ont été investies pour refaire cette place. Certains aménagements n'ont pas pu être réalisés car la commission des monuments et sites (CMNS) s'y est opposée. Il y avait même eu une tentative visant à ce que le restaurant "Le Gruyérien" y installe une terrasse, mais les nuisances sonores engendrées par la circulation ont rapidement mis fin à cette brève expérience. La place est donc relativement vide, même si la fontaine a l'énorme avantage de couvrir un peu le bruit provenant de la route. Elle a récemment fait l'expérience d'aller sur la place avec des jeux de boules et a pu constater que bien des gens sont tout à coup venus. Les personnes assises sur les bancs se sont aussi intéressées au jeu somme toute. Elle propose d'attendre le printemps pour lancer le concours. Cette activité, qui pourrait être autre chose que de la pétanque, permettrait d'améliorer la fréquentation de la place au jeu, sans toucher fondamentalement au budget d'investissement, ni de fonctionnement de la commune. Elle aimerait que cette proposition soit renvoyée en commission Affaires sociales pour être débattue.

M. Favarger n'a rien de particulier à ajouter, si ce n'est pour souligner l'aspect socialement réunificateur de la pétanque.

M. Spinelli estime que cette motion pourrait être traitée par la commission Affaires sociales, celle des Sports ou de la Culture, sachant qu'un objet peut facilement passer d'une commission à l'autre si nécessaire. Il rappelle que le jeu de disc-golf mis en place dans le parc Stagni ne remporte pas le succès escompté. Il n'est cependant pas du tout opposé à cette proposition.

Mme Sobanek explique qu'elle envisage cela comme une action communautaire de proximité plutôt qu'une activité sportive. Si nécessaire, ce projet pourra être ensuite transféré à la commission de la Culture, des Sports ou des Finances.

- La motion visant à installer un terrain de pétanque à la place Colonel-Audéoud est approuvée, par 13 voix pour et 7 abstentions.

## 8.2 Motion abonnements TPG

Le Président explique que la deuxième motion a la particularité de présenter deux versions pour ce qui concerne son dernier paragraphe. Il cite le texte de la motion :

"Motion pour une politique d'encouragement à la mobilité douce.

Depuis deux ans, le groupe Socialiste demande d'inscrire une ligne de budget pour encourager la mobilité douce en offrant aux nouveaux habitants un abonnement TPG. En effet, toutes les études montrent que les gens sont plus enclins à changer de mode de transport à la suite d'un changement de domicile et donc de leur habitudes de transport. Certaines autres communes sur le canton ont commencé à avoir une politique dans ce sens; la commune aisée de Chêne-Bougeries avec un accès facile au tram devrait enfin se lancer dans un politique beaucoup plus proactive. Les détails de cette action pourraient être réglés plus tard, par contre, l'inscription au budget d'environ CHF 15'000.– semble urgente." La deuxième version de la motion remplace la dernière phrase par : "Le Conseil municipal charge la commission Mobilités-Nature-Environnement d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance afin de régler les détails de cette proposition et de prévoir éventuellement une demande de budget extraordinaire."

Le Président cède la parole à Mme Sobanek ou à M. Favarger.

Mme Sobanek explique que cela fait au moins deux ans qu'elle demande, lors de la séance des Commissions Réunies, d'inscrire dans le budget communal une somme destinée à ce type d'actions. Cette proposition a à chaque fois été balayée. Cette année, elle a décidé d'amener cette question assez tôt sur le tapis afin que tout le monde ait le temps d'y réfléchir. Elle rappelle que la commune de Chêne-Bougeries n'a pas d'agenda 21. Par rapport à des communes comme Veyrier ou Plan-les-Ouates, la commune de Chêne-Bougeries est un peu en retard concernant ce qui pourrait être entrepris afin de favoriser le transfert voiture / transports publics. Elle attire l'attention sur les dernières décisions du Conseil fédéral concernant la politique climatique et estime qu'il est important de commencer à prendre des mesures chez soi. La commune va accueillir énormément de nouveaux habitants lors des prochaines années. Tous les récents PLQs ont relevé les problèmes de trafic que cela engendrera inévitablement.

Dans sa résolution relative au projet de nouvelle Constitution, la commune a indiqué qu'elle était opposée au nucléaire. Il faudrait qu'une commission se penche sur les modalités d'un tel projet, en ayant néanmoins à l'esprit que tous les nouveaux habitants n'auront pas nécessairement besoin de recourir aux mesures incitatives proposées par la commune. Le budget prévoit chaque année une somme de CHF 20'000.– en faveur de la mobilité. Or la commission Mobilités-Nature-Environnement ne s'est pas penchée sur cette proposition faite en Commission Réunies lors des deux dernières années. C'est pour cette raison qu'elle soumet cette proposition sous forme de motion. Si la somme de CHF 20'000.– est inscrite au projet de budget, elle suggère d'utiliser la version 1 de la motion. Elle préfère cependant la version 2 qui demande à la commission Mobilités-Nature-Environnement d'examiner ce point plus en détail pour éventuellement solliciter, le moment venu, un budget extraordinaire.

M. Locher dit à Mme Sobanek qu'elle aurait pu venir le voir pendant l'été pour en discuter. Il remarque que lors des quatre dernières années le groupe de Mme Sobanek n'a pas interpellé la commission Mobilités-Nature-Environnement pour aller plus avant dans ce projet. Cependant, cette dernière a été entendue car le projet de budget 2012 prévoit à la rubrique 60.00.317 une augmentation de CHF 30'000.– par rapport au budget 2011.

Mme Sobanek propose donc de biffer la version 1 et de garder la version 2 de la motion où il est demandé que le Conseil municipal charge la commission Mobilités-Nature-Environnement d'étudier cette problématique.

Mme Stryienski Weisse aimerait savoir à quelles études Mme Sobanek se réfère lors qu'elle dit "toutes les études montrent que les gens sont plus enclins à changer...".

Mme Sobanek répond qu'il existe plusieurs études qui observent les habitudes de déplacements des gens en différents lieux. Elle se réfère surtout à l'argumentation utilisée dans le canton de Neuchâtel. Ce canton avait un préposé à la mobilité et a mené une politique extrêmement proactive en faveur d'un transfert modal. Elle a prévu de faire parvenir divers documents à la commission Mobilités-Nature-Environnement au moment où cet objet sera discuté. Ce sont des études tout à fait scientifiques. Les journaux de l'Association suisse des transports publient régulièrement des études relatives aux habitudes des gens. Il a été constaté que les personnes sont beaucoup plus enclines à changer de mode de transport lors d'un déménagement. Elle a elle-même déménagé du chemin des Buclines au chemin De-La-Montagne et s'est mise à prendre beaucoup plus souvent le tram car il passe tout près de son domicile. Mais la proximité n'est pas forcément le seul critère qui pousse les gens à utiliser les transports publics. Offrir un abonnement gratuit pendant un ou deux mois aurait un effet incitatif sur la population.

Mme Hochuli indique qu'elle avait rencontré, il y a trois ans à l'université des Libéraux à Lausanne, une conseillère administrative d'une commune genevoise qui lui avait dit que cela existait déjà dans sa commune.

Mme Garcia explique que cela la dérange un peu d'offrir des abonnements uniquement aux nouveaux habitants. De plus, elle trouve qu'il appartient avant tout aux TPG d'inciter les gens à recourir aux transports publics. Si elle ne s'oppose pas à l'idée et n'a pas d'objection à ce qu'elle soit étudiée en commission, elle aimerait que soient étudiées toutes les possibilités d'action, notamment en lien avec les TPG.

Mme Sobanek se réjouit du fait que Mme Garcia souhaite étendre sa proposition. Elle suggère cependant de commencer avec une partie de la population. Il faudrait que la commission Mobilités-Nature-Environnement se demande comment inciter un maximum de citoyens à favoriser la mobilité douce. Concernant les TPG, elle sait qu'en discutant avec eux il serait possible d'obtenir un certain rabais. Elle souligne qu'elle est toujours intervenue lorsque la question de la mobilité est abordée dans le cadre du budget pour suggérer de favoriser des réductions tarifaires pour les jeunes, comme le fait la commune de Chêne-Bourg, par exemple.

Mme Sommer estime que c'est avant tout une question de proximité. Il est plus facile d'utiliser les TPG si l'on habite à la Gradelle que si l'on habite à Conches. Elle estime qu'il faudrait également que les TPG étendent leur réseau.

M. Favarger pense que les deux mesures peuvent être complémentaires. Rien n'empêche d'essayer d'obtenir quelque chose de la part des TPG, même si cela risque d'être difficile.

M. Gross indique que l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement a déjà été arrêté et qu'il est bien chargé. Il faudrait donc reporter ce point à la séance suivante.

Le Président répond qu'il appartient au président de la commission de constituer les ordres du jour comme bon lui semble en fonction des besoins. Il souligne cependant que le règlement du Conseil municipal donne six mois pour répondre à une motion.

M. Karr rebondit sur les propos de Mme Sobanek concernant les études citées. Plusieurs d'entre elles menées par l'EPFL montrent que la propension des personnes à prendre les transports publics chute de 40% lorsqu'elles doivent changer de véhicule. Il invite donc à soutenir le Conseil administratif qui aimerait qu'une desserte de tram soit maintenue entre Cornavin, d'une part, les Trois-Chêne et les Eaux-Vives, d'autre part, notamment pour les personnes âgées qui souhaitent se rendre à la gare. À partir du 10 décembre 2011, la desserte des Trois-Chêne se dégradera de façon très inquiétante. C'est un élément à intégrer dans la réflexion si l'on veut capturer des usagers des transports publics à partir du moment où ils déménagent.

Mme Stryienski Weisse ajoute qu'il y a également beaucoup de personnes lourdement chargées qui souhaitent pouvoir se rendre à la gare ou à l'aéroport en transports publics.

M. Messerli estime qu'il est de l'autorité de la commune de soutenir de telles propositions, ce qu'elle fait déjà d'une certaine façon avec les offres de cartes journalières CFF. Il trouve important qu'il y ait, dans la commune, un transfert de la voiture vers les transports publics, ce qui ferait baisser certains risques, notamment pour les enfants.

M. Favarger estime que les TPG, qui sont un service public, devraient se rendre compte que la liaison Chêne - Cornavin est nécessaire.

Le Président met au vote la version 2 de la motion.

- La motion est acceptée par 18 voix pour, une voix contre et une abstention.

Le Président ajoute que le Conseil municipal charge la commission Mobilités-Nature-Environnement d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin de régler les détails de cette proposition et de prévoir si nécessaire une demande de crédit complémentaire.

Mme Sobanek remercie le Conseil municipal de son soutien à cette motion.

### **8.3 Cirque de Noël**

Mme Sobanek demande ce qu'il en est du cirque de Noël. Elle a appris que la personne qui s'en occupe n'a pas encore reçu de réponse de la part de la commune.

M. Karr explique que le nouveau Conseil administratif s'est saisi de la problématique du Cirque de Noël immédiatement après son entrée en fonction. Il a statué sur cette question lors de sa troisième séance, soit le 14 juin 2011. Une réponse négative a été donnée au Cirque de Noël le 29 juin 2011. Il rappelle que le Cirque de Noël avait reçu l'information au mois de janvier 2011 selon laquelle le Conseil administratif allait changer et qu'il était le seul organe compétent pour prendre des engagements auprès du Cirque de Noël, ceci en application de l'article 48 de la LAC. Le Cirque de Noël a à nouveau contacté la commune pour essayer de revenir à la charge. En l'absence de nouveaux éléments, le Conseil administratif a statué une deuxième fois mi-juillet, sachant qu'il leur avait été dit, au mois de janvier déjà, qu'il serait imprudent pour eux de prendre un quelconque engagement vis-à-vis de tiers sans être en possession d'une décision formelle. Visiblement, ce conseil de prudence n'a pas été respecté par le Cirque de Noël car le Conseil administratif a découvert en juillet que divers engagements avaient été pris en janvier déjà. À bien plaisir, le Conseil administratif a donc mis au service du Cirque de Noël ses meilleurs contacts au sein des communes afin de les mettre en rapport avec certaines d'entre elles susceptibles de les accueillir. Le Conseil administratif est actuellement tenu à un devoir de réserve car il est attaqué en justice par le Cirque de Noël. Quoi qu'il en soit, la diligence du Conseil administratif dans cette affaire peut difficilement être contestée.

M. Spinelli s'étonne que la question de l'accueil du Cirque ne soit pas du tout soumise à une discussion en commission Culture. Il se demande si l'impact social de la

présence du Cirque à Chêne-Bougeries n'a pas été sous-estimé. Il demande s'il serait envisageable que la commission Culture soit à l'avenir saisie d'une telle question.

M. Karr rappelle que la venue du cirque de Noël n'avait par le passé pas été décidée par la commission Culture, mais par le Conseil administratif. Il ne s'agit donc pas d'une volonté de soustraire cet objet – qui est plus technique que politique – aux discussions de la commission. Si les infrastructures étaient appropriées et suffisantes, la décision aurait sans doute été différente.

#### **8.4 Annonce pour un poste d'architecte**

Mme Sommer indique qu'elle a vu récemment dans la presse régionale une annonce publiée par la commune pour un poste d'architecte et s'est étonnée du fait que cette dernière ne faisait état d'aucune exigence en termes de formation.

M. Karr répond que le Conseil administratif a été très clair sur le profil et la formation désirés, même si cette annonce est parue avec un spectre assez large. La formation s'est révélée être un critère essentiel dans l'examen des dossiers reçus (plus de treize). Par ailleurs, le coût d'une telle annonce dans *La Tribune de Genève* ou *Le Temps* s'élève à CHF 1'300.–. Plus il y a de détails, plus cela coûte cher. Ces annonces pourraient toutefois être plus précises ou mieux équilibrées à l'avenir.

#### **8.5 Diffusion des convocations aux séances des commissions**

Mme Sommer rappelle que jusqu'à présent les convocations pour les diverses commissions étaient envoyées à l'ensemble des membres du Conseil municipal, ceci à tire d'information. Ainsi, il était possible de contacter un membre de son parti au sein de la commission en question pour qu'il soulève tel ou tel point important. C'est également une question de transparence. Au niveau communal, cantonal et fédéral, toutes les questions transmises aux commissions sont d'abord débattues, comme cela vient d'être fait avec la motion de Mme Sobanek. Elle regrette que cette habitude se soit perdue avec le début de la nouvelle législature.

M. Gailland répond qu'il s'agit d'une initiative personnelle après avoir constaté que l'envoi des convocations à l'ensemble des membres du Conseil municipal était parfois source de confusion. Il prend acte du souhait de Mme Sommer de revenir à la pratique antérieure qui consistait à informer l'ensemble du Conseil municipal de toute招ocation. Le nécessaire sera donc fait.

Le Président ajoute que le fait d'être informé permettait aussi de voir si des sujets étaient également traités au sein d'autres commissions. Il trouve lui aussi qu'il serait bien de revenir à la pratique antérieure.

M. Bauduccio trouverait également intéressant de notifier les annulations et les reports de la même façon afin que les commissaires remplaçants soient au courant.

Le Président suggère d'utiliser une seule et même liste de distribution pour les convocations et les annulations.

M. Locher précise, concernant les annulations, qu'un système a été mis en place permettant de planifier les séances des commissions pour l'ensemble de l'année. Des séances peuvent donc être annulées par manque de sujets à traiter.

M. Bauduccio explique qu'il devait remplacer une collègue à la commission Finances. Comme il n'a pas été averti de l'annulation, il s'est retrouvé devant une porte fermée.

### **8.6 Maison de la Gradelle, visiteurs aux séances des commissions et procès-verbaux**

Mme Hochuli a une question concernant la Maison de la Gradelle. Elle rappelle au préalable que le Tribunal administratif de première instance a terminé l'instruction du dossier mais n'a toujours pas rendu son jugement sur le recours des opposants. En conséquence, ce serait le bon moment pour trouver une solution - conforme à la volonté des citoyens - à ce litige qui perdure et semble-t-il énerve. Pendant la campagne électorale, tous les partis ont proclamé haut et fort qu'ils voulaient abandonner ce projet. Néanmoins, l'avocat de la commune, Me Vincent Jeanneret, a écrit au Tribunal en date du 14 juin 2011 pour dire que cette dernière ne modifiait aucunement sa position. En conséquence, si le Tribunal devait rejeter leur recours, les opposants n'auraient pas d'autre alternative que de continuer la procédure juridique pour faire invalider définitivement le permis de construire. Cela entraînerait le blocage, non seulement de la construction de la Maison de la Gradelle mais également de la rénovation du Petit Manège car les deux projets sont couplés. Les opposants à la Maison de la Gradelle ne se sont jamais opposés à la rénovation du Petit Manège. Au contraire, ils avaient même demandé sa rénovation, ignorant à l'époque que les deux projets étaient liés. Il semble donc maintenant indispensable que l'abandon du projet soit prononcé le plus rapidement possible. Régler définitivement l'affaire de la Maison de Gradelle permettra d'avoir des débats constructifs et sereins pendant cette nouvelle législature. Elle demande ce que compte faire le Conseil administratif pour décanter la situation.

Mme Hochuli a également deux questions d'ordre plus général. Premièrement, n'ayant rien trouvé dans le règlement du Conseil municipal, elle voudrait savoir comment est réglée la présence de visiteurs aux séances des commissions. En effet, elle a été étonnée de voir que le secrétaire général était présent lors de la dernière séance de la commission Jeunesse alors qu'il n'avait pas été dit qu'il était invité. Deuxièmement, elle remarque que le règlement du Conseil municipal prévoit que "les procès-verbaux des commissions permanentes ainsi que les rapports établis par les commissions sont remis au Conseil administratif ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal dans les plus brefs délais". Elle demande ce que l'on entend par "les plus brefs délais" car le procès-verbal de la commission Jeunesse qui a eu lieu le 31 août n'a pas encore été reçu par les membres de la commission.

M. Karr renvoie Mme Hochuli à l'article 69 du règlement du Conseil municipal qui stipule que les conseillers administratifs peuvent assister à toutes les séances. Concernant la présence du secrétaire général, il estime que c'est une ressource à la fois pour le Conseil municipal et pour le Conseil administratif de pouvoir compter sur les connaissances de celui-ci lors d'une séance de commission. C'est quelque chose qui n'a

jamais fait débat et le secrétaire général n'a jamais été considéré comme étant une présence interférente, mais plutôt comme une ressource au service de tous. Aucune disposition ne stipule toutefois que le secrétaire général peut de droit se rendre à toutes les séances de commission. Si le(la) président(e) de commission désire que le secrétaire général soit présent ou au contraire absent, il(elle) peut le préciser.

Mme Hochuli précise qu'elle ne visait pas particulièrement le secrétaire général mais tout visiteur participant aux séances.

Le Président rappelle qu'il revient au président de commission de voir qui, dans le cadre de l'administration communale, est le plus à même d'apporter des informations utiles et ensuite de rapporter les discussions de la commission. Lors de la législature précédente, le fait que des collaborateurs de la commune se soient rendus en séance de commission a constitué un atout permettant d'avoir des réponses sur le champ.

Mme Hochuli estime que le président devrait annoncer la présence de tiers en début de séance. Elle a été conseillère municipale durant trois législatures et n'avait jamais vu le secrétaire général être présent en séance de commission.

M. Karr est sensible au risque de toute puissance de l'administration soulevé par Mme Hochuli. Il est vrai que la présence de membres de l'administration lors des séances modifie la dynamique de groupe. Il incite Mme Hochuli à intervenir auprès des président(e)s de commission afin que ces dernier(e)s exercent leur prérogative consistant à déterminer qui prend place autour de la table. Si cela ne devait pas fonctionner, il invite Mme Hochuli à s'atteler au chantier de la réactualisation du règlement du Conseil municipal.

Mme Hochuli demande si, en tant que membre d'une commission, elle pourrait demander au(à la) président(e) l'autorisation d'amener quelqu'un qui puisse contribuer au sujet débattu.

M. Karr répond que cela est possible moyennant un vote favorable de la commission.

Le Président précise qu'il est également possible de demander que certains points soient traités en l'absence des collaborateurs de la commune.

M. Gailland répond, concernant les procès-verbaux, que le choix de leur format appartient aux commissions. Le dernier procès-verbal de la commission Jeunesse comprend 15 pages. Il faut donc se demander quels sont les plus brefs délais pour rédiger 15 pages d'une certaine qualité. Si la commission décidait d'avoir des procès-verbaux de synthèse, le travail pourrait peut-être être fait en quatre jours ouvrables. Par ailleurs, lors de la précédente législature, il avait été demandé que les membres reçoivent pour le moins les procès-verbaux de commission avant la séance suivante du Conseil municipal pour autant que l'objet de la commission soit à l'ordre du jour.

Mme Grandjean-Kyburz répond à la première question de Mme Hochuli en disant que le Conseil administratif a décidé de laisser la procédure suivre son cours subséquemment d'attendre la décision du Tribunal de première instance. Elle rappelle que ce n'est pas le Conseil administratif qui a saisi la justice mais bien les opposants.

Mme Hochuli précise sa question en demandant comment le Conseil administratif envisage de débloquer la situation.

Mme Grandjean-Kyburz répond que confirmer la validité de l'autorisation de construire délivrée et l'utiliser sont deux choses différentes. Les trois conseillers administratifs se sont engagés à ne pas utiliser, au cours de la présente législature, cette autorisation de construire si elle devait être confirmée. Sur le plan juridique, il semble important de savoir si cette parcelle est bel et bien constructible. Si les arguments des opposants sont retenus, il appartiendra alors à la commune de déterminer la position à adopter en vue de préserver au mieux l'intérêt public. Des sommes importantes ont été versées pour l'achat. Puis des montants significatifs ont été investis dans des crédits d'étude, ceci après avoir reçu des assurances du DCTI quant à la constructibilité de la parcelle. Si elle devait in fine ne pas être constructible, il s'agira alors de se retourner éventuellement contre le DCTI pour préserver les intérêts de la commune.

Mme Hochuli remarque que ce n'est pas ce qui avait été dit par les candidats durant la campagne électorale.

### **8.7 Calcul des provisions**

M. Dupont a une question pour le conseiller administratif en charge du dicastère des Finances suite à la présentation du projet de budget. Concernant les provisions, ce dernier a rappelé la difficulté de déterminer les taux de provisions nécessaires pour la couverture des risques dus au reliquat. Etant donné le montant mentionné (près de CHF 1.9 million), il demande s'il ne serait pas judicieux - étant donné que la commission Finances n'a pas pu se réunir à ce stade - de distribuer aux membres du Conseil municipal et en particulier aux membres de la commission Finances des informations relatives à la méthode de calcul des provisions. Il s'agit d'un élément d'équilibre du budget qui peut le faire pencher dans un sens ou dans l'autre. Par ailleurs et pour des questions de transparence, il est important d'avoir des informations non seulement concernant les comptes de fonctionnement mais également concernant les bilans. Il aimerait donc recevoir des informations détaillées relatives aux divers postes du bilan.

M. Locher répond que ces informations pourront être obtenues lors de la séance des Commissions Réunies où le comptable sera présent ou lors de la matinée "portes ouvertes" organisée à la mairie le 8 octobre de 09 h 00 à 12 h 00.

### **8.8 Locaux des scouts**

Mme Sobanek relève que M. Locher a indiqué que les scouts allaient devoir quitter leurs locaux. Elle demande s'ils savent où aller.

M. Locher répond qu'il n'est pas raisonnable de les accueillir dans les sous-sols de la villa Boissonnas dans les conditions qui prévalent actuellement. Une quelconque mise aux normes de ce sous-sol serait financièrement complètement déraisonnable et la situation actuelle ne peut plus durer.

Mme Grandjean-Kyburz précise qu'elle a beaucoup de mal à trouver les noms des présidents des scouts pour leur envoyer des convocations. Il faudra donc qu'elle se rende peut-être elle-même dans leurs locaux pour trouver un interlocuteur.

### **8.9 Places de parc**

Mme Sobanek a une demande à faire à la responsable du Service Prévention et Sécurité. Elle a remarqué qu'il y avait énormément de camionnettes d'entreprises stationnées pendant le week-end et le soir sur les places bleues, notamment au chemin De-La-Montagne. Elle se demande si les véhicules d'entreprise peuvent être parqués de façon récurrente et régulière sur ces places bleues. Elle aimerait inciter ces entreprises à garer leurs véhicules devant leurs locaux au lieu de "squatter" des parkings dévolus aux résidents. Elle demande également ce qu'il en est du projet de mise en zones bleues avec "macarons".

M. Karr répond que lors de sa prochaine séance, la commission Mobilités-Nature-Environnement fera le point sur la question. En ce qui concerne la première question, une partie de la réponse sera donnée par le changement du régime de stationnement sur le territoire communal. Il encourage à soutenir la décision prise au cours de la précédente législature, à savoir le passage en zones "macarons" des voiries communales, ce qui permettra d'éviter les stationnements "ventouse", notamment de voitures, de personnes habitant de l'autre côté de la frontière. Ce problème, qui se retrouve à différents endroits du territoire communal, nécessite une solution globale, laquelle passera par un changement du régime de stationnement.

### **Autres remarques et annonces**

Mme Hochuli annonce que le Foyer des aveugles organise sa vente annuelle le mercredi 5 octobre. Elle encourage tous les membres du Conseil municipal à s'y rendre.

M. Perrin rappelle qu'une charte avait été établie par la commune en 2004. Il estime qu'elle contient des points importants qui doivent être rappelés compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors des premières séances et souhaite en donner lecture au cas où les nouveaux conseillers municipaux ne la connaissent pas.

*"Tous reconnus, tous responsables"*

*Cette charte a pour but de définir des valeurs de référence et des comportements que notre commune a décidé de favoriser afin qu'ensemble nous vivions dans une société accueillante, agréable et sûre. Toute personne qui y adhère et s'engage à la promouvoir contribuera à rendre la communauté plus sereine et plus solidaire.*

*1. Respect.*

*La politesse et l'attention bienveillante sont les conditions indispensables du respect auquel aspire toute personne. Cela implique également de prendre soin des différents lieux de vie et de prendre en considération l'environnement, ainsi que le travail et le bien d'autrui.*

*2. Responsabilité.*

*Participer et s'impliquer permet de devenir acteur de la vie communale en étant plus attentif aux personnes et aux évènements. Cette responsabilité suppose que chacun agisse avec discernement, fasse preuve de coopération et assume les conséquences de ses actes.*

*3. Communication.*

*Communiquer est essentiel à la vie en société. L'ouverture aux idées d'autrui et l'écoute sereine permettent d'accueillir les points de vue et les sentiments des autres. Communiquer, c'est veiller à ne pas déformer la vérité, à faire preuve de bon sens et de discréction. C'est aussi s'efforcer de résoudre les problèmes par la négociation, au besoin avec l'aide d'une tierce personne.*

*Le respect de cette charte est une opportunité de rendre les gens plus responsables et la vie plus agréable pour tous. Sa valeur dépend de l'importance que chacun lui accorde par son engagement personnel.*

*Adoptée à Chêne-Bougeries, le 25 juin 2004.*

M. Perrin espère que dorénavant les informations viendront rapidement, que les procès-verbaux seront distribués de manière conforme à ce qui est prévu dans le règlement du Conseil municipal, et que tous les dossiers en suspens seront traités de façon claire et conformément à cette charte.

M. Karr attire l'attention sur l'évènement "portes ouvertes" de la Maison de Tara qui aura lieu les 23 et 24 septembre. Les services techniques communaux ont fait un travail exceptionnel dans le cadre de ce projet; des entreprises de la commune et de France voisine ont travaillé au prix coûtant – et parfois en-dessous – pour ce projet. Ce dernier constitue une chaîne de solidarité exceptionnelle et a créé une petite révolution dans le domaine des soins palliatifs en permettant aux personnes de passer leurs derniers jours dans la dignité et dans une certaine convivialité.

M. Messerli demande s'il est possible d'être libéré de son activité professionnelle pour exercer son mandat public (il pense notamment à la journée des aînés).

Mme Sobanek répond que les employeurs publics (canton et commune) ont reçu la directive de faciliter autant que possible l'accomplissement d'un mandat électif.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 15.*

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
F. SPINELLI

Le Président  
du Conseil municipal  
M. FASSBIND

Annexes : - calendrier des sessions plénières de l'Assemblée Constituante  
- présentation projet de budget 2012